

ROME.

Voici le programme définitif des fêtes jubilaires, tel que l'a arrêté la commission cardinalice déléguée à cet effet :

Le 31 décembre, réception solennelle par le Souverain-Pontife de la députation de tous les comités italiens et étrangers qui ont concouru à préparer les fêtes jubilaires. Elle présentera à Sa Sainteté, à titre d'offrande du monde catholique pour les noces d'or de son sacerdoce, les sommes d'argent recueillies à cet effet.

Le 1er janvier, le Souverain-Pontife célébrera la messe de son jubilé à l'autel de la basilique Vaticane, dont les portes resteront fermées, pour donner accès seulement du côté de la sacristie, au public muni de billets.

Le 2 janvier, aura lieu dans la basilique de Saint-Laurent *in-Damaso*, préparée pour la circonstance, la séance académique solennelle qui a été déjà annoncée.

Le 3 janvier, sera reçu en audience par le Souverain Pontife le grand pèlerinage italien, qui comprendra des députations de tous les diocèses de la Péninsule.

Les 4 et 5 janvier, des audiences seront accordées par le Saint-Père à des députations de catholiques de tous les pays.

Le 6, fête de l'Épiphanie, aura lieu l'inauguration de l'exposition vaticane.

Du 6 au dimanche 14, de nouvelles audiences collectives seront accordées par le Pape aux pèlerins du jubilé.

Le 14, la cérémonie solennelle de la canonisation sera accomplie dans la salle superposée au vestibule de Sainte-Pierre, où auront lieu aussi, les dimanches qui suivront, les béatifications annoncées.

Les catholiques d'Italie organisent avec le meilleur zèle le vaste mouvement des pétitions qu'ils se proposent de présenter au Parlement, au moment opportun en faveur de la pleine indépendance du Pape. Ils ne se font pas l'illusion de croire assurée l'heureuse issue de cette démarche. Tout porte à craindre que la pétition ne soit pas accueillie. Mais il restera une manifestation imposante des sentiments de l'Italie réelle. Dès à présent, les signatures recueillies, rien que dans les provinces de la haute Italie, dépassent le chiffre de 700,000, et ce sont des signatures d'hommes, majeurs d'âge, et jouissant des droits d'électeur. Pour peu que le mouvement s'accroisse dans les provinces centrales et méridionales, il sera prouvé que les soi-disant représentants de la nation à la chambre ont contre eux, dans la question vitale de l'indépendance du Pape, un nombre d'électeurs beaucoup plus considérable que ceux dont les députés actuels sont les mandataires.